

COMMUNE DE CUREMONTE

**CONTRAT MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE
JVS MAIRISTEM**

.....

Le Maire de la commune de CUREMONTE,

Le Maire de la commune de CUREMONTE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L.2122.22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 Juillet 2020 donnant délégations au Maire pour les marchés passés selon la procédure adaptée inférieur à 214 000€,

Considérant qu'il convient de renouveler le contrat de maintenance de l'ordinateur portable de la mairie LIFEBOOK A357.

Considérant le renouvellement du contrat proposé par JVS Mairistem prestataire informatique, pour un montant de **134.52€ HT** à partir du 1^{er} janvier 2024 (soit une augmentation de 14.52€ HT depuis le contrat de 2019) pour la maintenance système de l'ordinateur mairie LIFEBOOK A357.

D04/2024 -DECISION -

ARTICLE I : Décide d'accepter la proposition du prestataire JVS MAIRISTEM renouvelant le contrat Matériel maintenance de l'ordinateur LIFEBOOK de la Mairie pour un montant de **134.52€ HT soit 161.42€ TTC** à la date d'effet du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE II : Décide d'imputer cette dépense à l'article 6156 du Budget Principal.

ARTICLE III : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Trésorier de Meyssac,
- L'Entreprise JVS MAIRISTEM
- Au contrôle de légalité : Sous-préfecture

Fait à CUREMONTE, le 29/01/2024

Madame le Maire,


Nelly GERMANE.